

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 5 mai 2026 à Locmiquélic,
relative au projet de modification de la panne centrale du port de Pen Mané.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020, et suite à l'arrêté du 20 avril 2026 du président de Conseil Départemental, portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux de la mairie de Locmiquélic, le mardi 5 mai 2026, pour émettre un avis sur le projet de modification de la panne centrale du port de Pen Mané.

La commission était composée de :

M. Julien DUTHU, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Mikaël LE GLEAU, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Arnaud LE MENTEC, administrateur en chef de 2 ^{ème} classe des Affaires Maritimes, directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 56 – DML)	Membre de droit

Membres temporaires :

M. Thierry DIMÈET	Représentant les sauveteurs en mer
M. Jean-Yves DESETRES (suppléant M. Philippe BRIVOAL)	Représentant le club nautique
M. Guillaume DANIGO	Représentant les bateaux bus
M. Eric PICHON (suppléant M. François PECHMEGRE-CAMINADE)	Représentant les usagers du port
M. Denis POULET	Représentant les pilotes maritimes

Assistaient également à la réunion :

M. Denis BERTHOLOM	Conseil départemental
M. Franck NOEL	Service de l'eau, des ports et des espaces littoraux
M. Bruno PANNETIER M. Bernard ABJEAN	Phares et Balises, DIRM NAMO

M. Clément MARCHANDISE M. Laurent LE MERCIER	Compagnie des ports du Morbihan
M. Denis BERTHOLOM	Conseil départemental
M. Franck NOEL	Service de l'eau, des ports et des espaces littoraux
Mme Sylvie IZAGUIRRE	Adjointe au Maire de Locmiquélic
Mme Anne-Chantal NICOL	DDTM56 DML

En début de réunion, le président remercie la DDTM 56 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

Il rappelle le contexte de réalisation de cette GCN au profit de l'examen du projet modification de la panne centrale du port de Pen Mané.

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le projet consiste à étendre le ponton central Sud et assurer une continuité jusqu'au brise-clapot Est. Les objectifs recherchés sont d'assurer un accès piéton pour le brise-clapot Est, de mettre en place un réseau électrique/AEP sur ce brise-clapot, de disposer de postes d'amarrage pour les grandes unités et d'accueillir dans l'enceinte du port les navires amarrés aujourd'hui à l'extérieur du brise-clapot Nord (hors Bateaux Bus).

La longueur du ponton qui permettra le raccordement au brise-clapot Est est d'environ 55 m. Celui-ci permettra l'accueil de 20 navires supplémentaires dont 13 inférieurs à 7 m de long.

PRESENTATION DU PROJET

M. LE MERCIER et M. MARCHANDISE présentent le projet.

Le port départemental de Pen Mané, situé à Locmiquélic à la confluence du Blavet et du Scorff, est exploité par la Compagnie des Ports du Morbihan. Il accueille des activités de plaisance et de transport à passagers via les Bateaux Bus. Le port dispose actuellement de 140 emplacements de plaisance, d'une zone de mouillage attenante ainsi que de plusieurs ouvrages portuaires comprenant un brise-clapot Nord, un brise-clapot Est et deux pontons principaux dédiés à l'accostage et à l'amarrage des navires. L'aménagement existant comprend une panne R en béton assurant la fonction de brise-clapot et une panne S en aluminium dédiée à la plaisance.

Les navires accèdent actuellement au port par une entrée principale balisée tribord/bâbord sans interaction avec la zone d'exploitation des Bateaux Bus. Les 58 unités amarrées au sud du ponton S empruntent aujourd'hui un passage non matérialisé situé le long de la vasière afin de rejoindre leurs postes d'amarrage.

Le projet de modification de la panne centrale consiste à prolonger le ponton central S afin d'assurer une liaison continue avec le brise-clapot Est. Cette extension permettra de créer un accès piéton permanent vers le brise-clapot Est et d'y déployer les réseaux électriques et d'alimentation en eau potable. Le nouvel aménagement permettra également de créer des postes d'amarrage adaptés aux grandes unités et de réorganiser les emplacements actuellement situés à l'extérieur des protections Nord du port.

La longueur prévisionnelle du prolongement est estimée à environ 55 mètres. L'opération permettra l'accueil d'environ 20 navires supplémentaires, dont 13 unités inférieures à 7 mètres de longueur. Les travaux prévus comprennent la mise en place de quatre pieux de guidage. Les opérations de fondation seront effectuées par vibrofonçage puis battage des pieux, à raison d'un pieu par jour maximum. L'installation des pontons et des catways sera ensuite réalisée sur une durée estimée à trois jours.

La durée globale d'intervention, inférieure à 10 jours, restera limitée afin de réduire les impacts d'exploitation. Les circulations des Bateaux Bus ne seront pas affectées par les travaux. Les contraintes concerneront principalement les activités de plaisance, avec une limitation temporaire des navigations pendant la phase de chantier et une coordination assurée avec les usagers du port.

Les travaux sont planifiés pour fin septembre 2026 (hors saison).

Après réalisation des travaux, les accès aux appontements seront répartis sur deux chenaux distincts identifiés comme accès 1 et accès 2. Il ne sera plus possible d'accéder au Sud du ponton S par l'accès 1, mais seulement par l'accès 2. Le balisage existant du premier accès sera maintenu tandis qu'un balisage complémentaire devra être défini pour le second accès situé au sud du ponton S.

La largeur du chenal sera déterminée selon les contraintes de hauteur d'eau et les besoins de manœuvre des navires. La largeur minimum de cet accès 2 est comprise entre 10 et 12 mètres à marée basse. Cette largeur est compatible avec la largeur maximale (2,4 m) des navires qui emprunteront cet accès. Cette largeur correspond par ailleurs au passage déjà utilisé actuellement par les navires stationnés au sud du ponton S, le long de la vasière, et qui jusqu'à présent ne pose pas de difficultés. Les emplacements situés au sud du ponton S resteront exclusivement réservés aux contrats annuels ou de longue durée et ne seront pas destinés à l'accueil des visiteurs occasionnels.

Deux solutions de balisage sont envisagées pour l'accès sud. La première option prévoit l'absence de balisage bâbord afin de limiter les obstacles physiques dans le chenal navigable, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais cette solution réduit la matérialisation visuelle du chenal en eau. La seconde option prévoit l'installation d'un balisage bâbord de type perche phosphorescente permettant une meilleure lecture du chenal navigable, de jour comme de nuit, au prix de la présence d'obstacles physiques dans la zone de circulation.

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet, les éléments mis en avant pour la sécurité maritime sont discutés comme suit :

- Les nouvelles conditions d'accès au ponton S (notamment la largeur minimum de 10 m à marée basse, les conditions de courant et les natures de fond) sont considérées satisfaisantes

pour les navigateurs locaux, mais nécessiteraient un avertissement pour des passagers ne connaissant pas la zone. Cet accès (2) a également l'avantage de diminuer les conflits d'usage avec l'accès (1) existant qui ne sera désormais utilisé que pour le ponton R et le nord du ponton S.

- Pour le balisage de l'entrée du nouvel accès, la solution retenue est de peindre en vert le pieu existant du brise clapot (côté tribord de la passe) et d'y ajouter un marquage réfléchissant. Le balisage du côté bâbord de la passe, qui évolue en fonction de la marée) n'est pas retenu car, en l'état de l'usage qui est fait de ce chenal et au vu du retour d'expérience, il est jugé qu'il représenterait un obstacle en zone de navigation en dehors de la marée basse, dans un chenal déjà étroit, et a contrario sans forcément assurer une aide à la navigation, même à marée basse.
- Dans un premier temps, et conformément à l'état actuel du port, il n'est donc pas jugé nécessaire de baliser le reste du chenal le long du Sud du ponton S. Cela représenterait un obstacle pour les manœuvres d'accostage et limiterait la largeur du chenal et les possibilités de croisement en dehors de la marée basse. Après un nouveau retour d'expérience suffisant, il pourra toutefois être réétudié la pertinence de basculer sur la seconde option envisagée.
- En complément, indépendamment des travaux, l'évolution du balisage à l'Ouest du port est évoquée. Elle fait l'objet d'un dossier suivi par les Phares et Balises (référence : 2026-56-0001 Port de Pen-Mané) et permettrait d'améliorer le balisage actuel qui porte à confusion.
- Une communication est nécessaire vers les usagers du port pour informer du planning et des impacts des travaux et des modifications envisagées.
- A l'issue des travaux, en phase d'exploitation, il faudra s'assurer que les premiers bateaux amarrés près de l'entrée au ponton S n'entravent pas le passage des autres bateaux, limitant de fait leur taille (à coordonner avec la capitainerie du port).
- Un complément d'informations sur le port de Penn Mané et sur les conditions d'accès serait souhaitable dans les Instructions Nautiques du Shom et sur le site internet du port.

TOUR DE TABLE

Aucun complément n'est apporté lors du tour de table.

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 5 mai 2026 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de modification de la panne centrale du port de Pen Mané, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

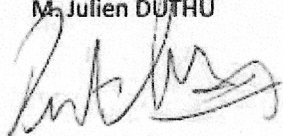
La commission émet un avis favorable à l'unanimité, avec les recommandations suivantes :

- **En amont des travaux :** réunir et informer les usagers du port pour présenter le planning et les impacts des travaux.
- **En phase de travaux :**
 - Diffuser aux navigateurs via les capitaineries et aux usagers du port, l'information nautique concernant les travaux ainsi que les conditions de navigation aux abords du port, dès le début des travaux ;
 - coordonner les mouvements de barges en transit entre leur base et le chantier avec la capitainerie du port de commerce ;
- **En phase d'exploitation :**
 - s'assurer que les premiers bateaux amarrés près de l'entrée au ponton S n'entravent pas le passage ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - pour le balisage de l'entrée du nouvel accès : peindre en vert le pieu existant du brise clapot et y ajouter un marquage réfléchissant ;
 - dans un premier temps, ne pas baliser le reste du chenal d'accès au Sud du ponton S ;
 - réaliser une commission nautique locale (CNL) pour la révision du reste du balisage du port (indépendamment des travaux du ponton S).
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom via la plateforme PING (<http://portail.ping-info-nautique.fr/>) pour la mise à jour de la documentation nautique (cartes marines, instructions nautiques...).

Signature des membres

Le président

M. Julien DUTHU

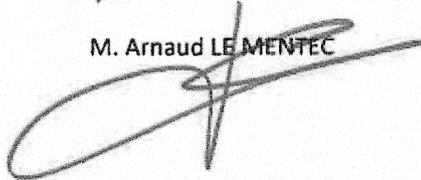


Le secrétaire

M. Mikaël LE GLEAU

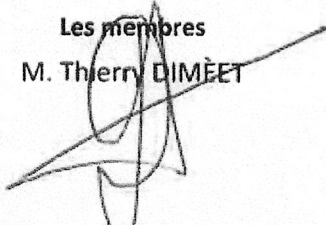


M. Arnaud LE MENEC



Les membres

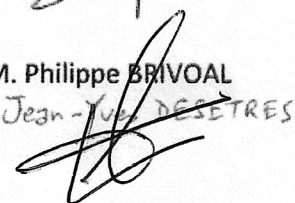
M. Thierry DIMÈET



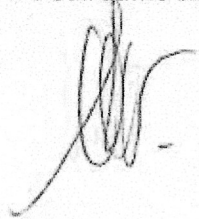
p/o

M. Philippe BRIVOAL

Jean-Yves DESETRES

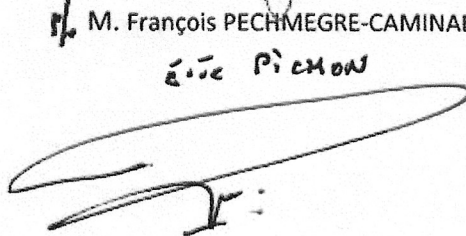


M. Guillaume DANIGO

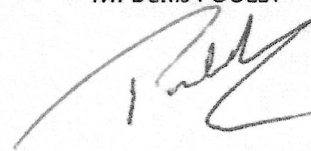


p/o M. François PECHMEGRE-CAMINADE

Éric PICHON



M. Denis POULET



Feuille de présence de la Grande commission nautique du mardi 5 mai 2026
concernant le projet de modification de la panne centrale du port de Pen Mane.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. Julien DUTHU, président de la GCN	
Shom	M. Mikaël LE GLEAU, secrétaire de la GCN	
DDTM/DML 56	M. Arnaud Le MENTEC	
	M. Valentin ANNE, DDTM56 DML Mme Anne-Chantal NICOL, DDTM56 DML	
Représentant les sauveteurs en mer	M. Thierry DIMEET	
	M. Laurent CHARPENTIER	
	M. Dominique LEBEL	
Représentant le club nautique	M. Philippe BRIVOAL	
	M. Jean-Yves DESETRES	
	M. Marc VITEL	
Représentant les bateaux bus	M. Guillaume DANIGO	
	M. Erwann CREQUER	
	M. Morgan GRANGE	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Représentant les usagers du port	M. François PECHMEGRE-CAMINADE M. Eric PICHON M. Gérard HENRY	
Représentant les pilotes maritimes	M. Denis POULET M. Nicolas CAMPAN M. Jérôme CHARLES	
Conseil départemental	M. Denis BERTHOLOM	
Service de l'eau, des ports et des espaces littoraux	M. Franck NOEL	
Maire de Locmiquélic	M. Eric PATUREL <i>IZAGUIRRE Sylvie Adjointe</i>	
CEREMA, Expert nautique	Mme Gaëlle NASSIF	
Phares et Balises, DIRM NAMO	M. Bruno PANNETIER	
Commandant du port de Lorient	M. Loïc CAZAJOUS-POULOT	
Compagnie des ports du Morbihan	M. Henri ANGIER M. Clément MARCHANDISE M. Laurent LE MERCIER	

Phares et Balises
Dirm NAMO
Benoit Patrice
M. Bernard ABJEAN

